

ÉQUIPES NATIONALES DE HOCKEY SUBAQUATIQUE DU CANADA

RÈGLES DE NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DES ÉQUIPES NATIONALES ET RÈGLES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES NATIONALES, DES ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET DES GESTIONNAIRES D'ÉQUIPE

Le présent règlement constitue les règles de nomination d'un comité de sélection pour chaque équipe qui représentera le Canada aux Championnats mondiaux. Le comité de sélection a le mandat d'informer, dans les délais prescrits par le présent règlement, tous les athlètes canadiens sur les conditions de sélection de l'équipe nationale. Il a aussi le mandat de former, dans les délais prescrits, la meilleure équipe possible en toute impartialité et équité.

Le présent règlement garantit ainsi la transparence du processus de sélection de l'équipe nationale en décrétant divers délais (voir l'annexe A pour le tableau des délais). Toutes les dates de ce document constituent des exigences minimales. Toute étape peut être amorcée plus tôt que le délai prévu, mais pas le contraire. Les délais ne peuvent jamais être prolongés, sauf lorsque des circonstances exceptionnelles surviennent. Dans ce cas, la CUGA donnera son avis après un examen des circonstances.

Tous les participants à ce processus (incluant les joueurs, les entraîneurs et les sélecteurs) doivent être membres en règle de la CUGA. Toutes les communications concernant ce processus de sélection seront effectuées par le biais de la liste d'envoi de hockey subaquatique du Canada (uwhcanada@yahooogroups.com).

1. Nomination du comité de sélection de l'équipe nationale

- 1.1. Le comité sera composé de trois à quatre personnes qualifiées : deux sélecteurs et un ou deux entraîneurs. Si aucun entraîneur n'est sélectionné, le comité sera composé de trois sélecteurs. Chaque équipe aura son propre comité de sélection.
- 1.2. La sélection du chef de mission, des gestionnaires d'équipe, des sélecteurs et des entraîneurs débutera **dix-huit mois** avant les Championnats mondiaux. À ce moment, la CUGA annoncera l'ouverture des mises en candidature pour les postes d'entraîneur et de sélecteur. Les personnes intéressées aux postes de chef de mission, de gestionnaire d'équipe, d'entraîneur et de sélecteur doivent faire parvenir leurs nom et coordonnées, ainsi qu'un résumé de leurs qualifications, à la CUGA dans un délai d'un mois suivant l'annonce par la CUGA. Des personnes peuvent également proposer des candidats. Les responsabilités du chef de mission, des gestionnaires d'équipe, des sélecteurs et des entraîneurs sont mentionnées dans les annexes B à D.
- 1.3. **Dix-huit mois** avant les Championnats mondiaux, la CUGA demandera au capitaine ou au vice-capitaine de l'équipe précédente s'ils désirent choisir les sélecteurs et les entraîneurs. Si l'ancienne équipe n'est pas intéressée à participer au processus de vote ou si elle ne répond pas, le comité exécutif de la CUGA choisira le gestionnaire d'équipe, les sélecteurs et les entraîneurs de la prochaine équipe nationale.

1.4. **Trois semaines** après l'annonce de l'ouverture des mises en candidature pour les postes de sélectionneur, d'entraîneur et de gestionnaire, la CUGA publiera une liste des candidats pour chacun des postes (comprenant les candidats ayant décliné la nomination), et fera une dernière demande de nomination pour ces postes.

1.5. **Dix-sept mois** avant les Championnats mondiaux, les sélectionneurs, les entraîneurs et les gestionnaires d'équipe seront choisis. Le début de ce processus sera annoncé sur la liste d'envoi de hockey subaquatique du Canada. Le processus de nomination suivant doit être utilisé :

- 1) Les joueurs de la dernière équipe nationale (c.-à-d. l'équipe des derniers Championnats mondiaux) vont voter pour les sélectionneurs, les entraîneurs et le gestionnaire de la prochaine équipe nationale.
 - i. L'équipe ne peut voter que pour le comité de sélection de sa propre catégorie (par exemple, les membres de l'équipe d'élite masculine ne peuvent voter que pour les sélectionneurs de l'équipe d'élite masculine, etc.).
 - ii. La CUGA, ou une personne désignée par la CUGA, gèrera le processus de vote.
 - iii. Les résultats seront obtenus par majorité (50 % + 1) de tous les joueurs ayant voté.
 - iv. Le vote se tiendra à partir du **dix-septième mois** jusqu'à la fin de la troisième semaine de ce **dix-septième mois (c.-à-d. une période de vote d'une durée de trois semaines)**.
 - v. Si le vote d'équipe ne résulte pas en une majorité à la fin du processus de vote (c.-à-d. si aucun candidat n'obtient 50 % + 1 des votes des membres ayant voté), le comité exécutif de la CUGA révisera les votes reçus et prendra la décision finale.

1.5.1. S'il n'y avait aucune équipe représentant le Canada aux plus récents Championnats mondiaux précédents dans une division particulière, le comité exécutif de la CUGA choisira le gestionnaire d'équipe, les sélectionneurs et les entraîneurs pour la prochaine équipe nationale.

1.5.2. Le mot « Équipe » inclut tous les joueurs qui ont joué aux Championnats mondiaux (les membres officiels de l'équipe). Ceci n'inclut pas les réservistes, sauf s'ils ont effectivement joué avec l'équipe lors des Championnats mondiaux.

1.5.3. La nomination du gestionnaire d'équipe, des sélectionneurs et des entraîneurs doit être faite **seize mois** avant les Championnats mondiaux au maximum.

1.5.4. Il est recommandé que les sélectionneurs et entraîneurs qui ne sont pas des joueurs de l'équipe reçoivent un certain soutien financier de la part de l'équipe qu'ils choisissent ou entraînent. Toutefois, la décision de financer ou non (ainsi que le montant donné) revient à chaque équipe.

2. Sélection de l'équipe nationale

Quinze mois avant les Championnats mondiaux, le comité de sélection enverra à la CUGA la liste des tournois et cliniques obligatoires. Un minimum de deux cliniques de sélection doivent être tenues, l'une dans l'Ouest (Alberta, C.-B.) et l'autre dans l'Est (Ontario/Québec). Une liste des critères suggérés pour la sélection des joueurs est fournie à l'annexe E.

Des décisions peuvent être prises avant les dates mentionnées, mais le calendrier des événements obligatoires doit être connu de tous les candidats potentiels au moins **15 mois** avant les Championnats (par le biais d'un message sur la liste d'envoi de hockey subaquatique du Canada).

2.1. **Cinq mois** avant les Championnats mondiaux, le comité de sélection fournira une liste de tous les joueurs et de tous les réservistes encore considérés pour faire l'équipe. Tous les joueurs et réservistes sur cette liste devront suivre le règlement de la CUGA sur les comptes des équipes (c'est-à-dire déposer 1500 \$ dans le compte de l'équipe de la CUGA), et tous devront commander et payer pour les accessoires d'équipe (maillots, survêtement, casques, etc.). La CUGA recommande fortement que l'équipe définitive soit choisie à ce moment. Si la CUGA ne reçoit pas la liste d'une catégorie particulière à ce moment, elle ne l'inscrira pas aux Championnats du Monde.

2.2. **Trois mois** avant les Championnats mondiaux, la composition de chaque équipe devra être complétée. Tous les joueurs sélectionnés, incluant les réservistes, devront suivre le règlement de la CUGA sur les comptes des équipes.

2.2.1. Douze joueurs seront choisis, chaque joueur étant officiellement membre de l'équipe nationale de sa catégorie.

2.2.2. Des réservistes peuvent aussi être choisis, mais devront être informés de leur statut sur l'équipe. Une équipe peut avoir autant de réservistes qu'elle le désire.

2.2.3. Chaque réserviste doit être avisé de son statut sur l'équipe avant l'achat de son billet d'avion. Les réservistes doivent comprendre qu'ils pourraient acheter leur billet d'avion sans participer au championnat. Ils devront faire l'achat des accessoires d'équipe.

2.2.4. Tout réserviste doit être invité aux entraînements et compétitions de l'équipe.

2.2.5. Dans le cas où l'un des joueurs se verrait contraint de quitter l'équipe canadienne, le comité de sélection devra en être informé par l'entraîneur de l'équipe (ou par le joueur). Dans ce cas, le comité de sélection pourra désigner un remplaçant parmi les réservistes (s'il est disponible), il pourra choisir un joueur ayant participé aux sélections ou pourra rouvrir le processus de sélection. L'équipe peut aussi choisir de ne pas remplacer le joueur partant. Le processus suivi sera déterminé en fonction des besoins de l'équipe (p. ex. la position du joueur, le temps restant avant les Championnats mondiaux, etc.). Ce processus sera déterminé par les entraîneurs et les sélecteurs.

3. Entraîneur

- 3.1. Une équipe peut avoir un ou deux entraîneurs, ou aucun. S'il n'y a aucun entraîneur, le capitaine et l'assistant-capitaine seront considérés comme entraîneurs. Ils auront tous les pouvoirs et toutes les obligations décrites dans la section 3 de ce document.
- 3.2. L'entraîneur a le plein pouvoir décisionnel sur les joueurs qu'il entend utiliser ou pas pour la durée totale des Championnats mondiaux.
- 3.3. À tout moment, un joueur peut être retranché de l'équipe pour laquelle il a été sélectionné, s'il ne répond plus aux exigences de préparation de l'équipe. L'entraîneur émet alors un rapport à l'attention de la CUGA. Si l'athlète concerné n'est pas d'accord avec la décision de l'entraîneur, il peut faire valoir son droit d'appel tel que mentionné à l'article 5 de ce présent règlement.
- 3.4. Afin d'aider à la préparation de la prochaine équipe nationale, l'entraîneur devra fournir un rapport à la CUGA. Celui-ci doit être remis dans un délai de **deux mois** après les Championnats. Ce rapport doit inclure un résumé de ce qui a été fait, de l'entraînement de l'équipe, des cliniques, ainsi qu'un compte-rendu des performances lors des Championnats du monde et une conclusion sur l'efficacité de l'entraînement et sur l'atteinte des objectifs. L'entraîneur doit aussi fournir tout autre rapport à la CUGA si celle-ci l'exige (voir l'annexe F pour un modèle de rapport de l'entraîneur).

4. Autres exigences

- 4.1. Il est fortement recommandé que les sélecteurs et les entraîneurs ne soient pas candidats pour l'équipe.
- 4.2. Toutes les annonces seront faites par la liste d'envoi électronique (« Mailing list ») du Canada et sur le site Web de la CUGA.

5. Appels

Si une personne ou une province est en désaccord avec les décisions prises par le comité de sélection ou avec le processus de sélection lui-même, le cas devra être soumis à la CUGA au plus tard une semaine après que la situation soit survenue. Les membres du comité exécutif de la CUGA devront se rencontrer lors de la semaine suivante pour évaluer la situation. Ils rendront un jugement dix jours après que l'appel ait été logé, et ils devront en informer les parties simultanément. Leur décision sera finale.

En cas de désaccord entre la version française et anglaise de ce règlement, la version anglaise prévaudra.

Document approuvé initialement : octobre 2004

Première révision : mai 2007

Deuxième révision : avril 2009 (updated to include adjustment in account policy)

ANNEXE A : DATES LIMITES POUR LA SÉLECTION DES SÉLECTEURS ET DE L'ÉQUIPE NATIONALE

DATE DES CHAMPIONNATS MONDIAUX : _____

ACTIVITÉ	DÉLAI MINIMAL EN FONCTION DES CHAMPIONNATS MONDIAUX	DATE RÉELLE
Annonce par la CUGA de l'ouverture des mises en candidature pour les postes de chef de mission, de sélecteur, d'entraîneur et de gestionnaire d'équipe.	18 mois AVANT	
Demande aux anciennes équipes pour savoir si elles souhaitent voter pour les postes de sélecteur, d'entraîneur et de gestionnaire d'équipe.	18 mois AVANT	
Annonce par la CUGA des personnes en nomination pour les positions mentionnées ci-dessus et dernier appel de candidats.	17 mois et une semaine AVANT	
Annonce par la CUGA du début du processus de vote.	17 mois AVANT	
Vote pour les sélecteurs, entraîneurs et gestionnaires d'équipe (par les équipes ou par la CUGA).	17 mois AVANT	
Fin de la période de vote pour les sélecteurs, entraîneurs et gestionnaires d'équipe.	16 mois et une semaine AVANT	
Annonce par la CUGA des sélecteurs, entraîneurs et gestionnaires d'équipe.	16 mois AVANT	
Annonce des événements obligatoires à tous les candidats potentiels.	15 mois AVANT	
Liste des joueurs et réservistes donnée à la CUGA	5 mois AVANT	
Tous les joueurs sélectionnés (y compris les réservistes) doivent avoir déposé 1500 \$ dans le compte des équipes de la CUGA.	5 mois AVANT	
Sélection finale de l'équipe; liste des joueurs envoyée à la CUGA.	3 mois AVANT	
Tous les joueurs (y compris les réservistes) doivent avoir déposé 100 \$ de plus que le montant estimé des coûts d'équipe pour les Championnats mondiaux.	1 mois AVANT	
CHAMPIONNATS MONDIAUX	CHAMPIONNATS MONDIAUX	
Remise du rapport post-mondiaux par l'entraîneur à la CUGA.	2 mois APRÈS	
Remise du rapport post-mondiaux par le chef de	2 mois APRÈS	

mission à la CUGA.		
--------------------	--	--

ANNEXE B : RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CHEF DE MISSION

Le chef de mission est responsable de coordonner tous les éléments communs des équipes qui participent aux Championnats mondiaux. Le chef de mission doit agir en tant que lien entre les gestionnaires d'équipe, la CUGA et les organisateurs des Championnats mondiaux.

- Communiquer avec les gestionnaires d'équipe afin de s'assurer que l'équipe sait ce dont elle a besoin pour participer à la compétition.
- Inscrire les équipes aux Championnats mondiaux.
- S'assurer que l'hébergement adéquat a été réservé.
- Obtenir les licences sportives pour tous les participants aux Championnats mondiaux.
- S'assurer que les accessoires d'équipe adéquats sont commandés (maillots, casques, survêtements, etc.).
- Créer un document comprenant toutes les informations importantes à propos des Championnats mondiaux (ex. l'emplacement de l'hébergement, l'emplacement de la piscine, etc.).
- Répondre aux questions relatives aux Championnats mondiaux.
- Régler les problèmes liés aux Championnats mondiaux.
- S'assurer que les factures liées à l'équipement et à l'hébergement soient payées à temps.
- Remettre un rapport post-mondiaux à la CUGA dans un délai de deux mois après les Championnats mondiaux.

ANNEXE C : RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU GESTIONNAIRE D'ÉQUIPE

Responsabilités générales

- Gérer l'argent de l'équipe (voir la politique de la CUGA sur les comptes des équipes) et donner l'argent au trésorier de la CUGA.
- Fournir la paperasserie d'équipe demandée par le chef de mission (ex. photos, profil de l'équipe, informations sur les athlètes, formulaires anti-dopage, taille de l'équipement des athlètes, etc.).
- Réaliser toute autre tâche déléguée par l'équipe (ex. hébergement, transport, équipement) ou par le chef de mission.
- Donner l'information provenant du chef de mission et de la CUGA à l'équipe (ex. hébergement, informations relatives aux Championnats mondiaux).
- Obtenir et distribuer l'équipement d'équipe (ex. casques, maillots, survêtements, etc.).

Responsabilités spécifiques aux divisions juniors (U19)

- Communiquer avec les parents et les joueurs à propos des :
 - o Engagements financiers
 - o Activités d'équipe
- Coordonner le déplacement des joueurs et du personnel de soutien, et garder un registre des plans de voyage de chaque joueur.
- S'assurer que tous les membres du personnel de soutien ont signé un contrat qui indique leur rôle et leurs responsabilités lors des Championnats mondiaux (ex. chaperons).

Processus de sélection

- Maintenir des dossiers relatifs à l'information et à la correspondance pour les individus et l'équipe.
- Effectuer le lien entre le président de la CUGA, le chef de mission et les gestionnaires des autres équipes si nécessaire.
- Informer les candidats des politiques publiées par la CUGA et par les responsables de l'équipe.
- Informer les candidats potentiels des cliniques de sélection.
- Ramasser l'argent tel que requis par le comité organisateur des Championnats mondiaux ou par l'équipe.
- Préparer et distribuer les comptes-rendus des réunions d'équipe.

Développement de l'équipe avant les Championnats mondiaux

- Communiquer régulièrement avec les joueurs.
- Organiser des événements de développement conjoints avec d'autres équipes ou clubs canadiens si désiré par l'équipe.
- Organiser des sessions de pratique lors des tournois où l'équipe est présente.
- Organiser d'autres entraînements lorsque la direction de l'équipe le demande (ex. cliniques internationales).
- Obtenir le vote de l'équipe relativement au choix de l'équipement d'équipe si nécessaire.
- Obtenir les rondelles d'équipe et les apporter aux cliniques et aux sessions d'entraînement.

Championnats mondiaux

- Obtenir une boîte d'équipe pour utilisation à la piscine.
- Obtenir une trousse de premiers soins pour utilisation immédiate lors d'un match et après le match (ex. bandages, gants, sacs de glace, etc.).
- Surveiller la boîte de l'équipe (comportant l'équipement de réserve, les bouteilles d'eau et la trousse de premiers soins) lors des matchs.
- Fournir les marqueurs (pour indiquer le numéro des joueurs sur les épaules).
- Organiser des séances de vérification des couleurs des gants et des bâtons.
- Fournir de la peinture blanche et noire afin de permettre aux joueurs de peindre leurs bâtons tout au long des Championnats mondiaux.
- Organiser la participation de l'équipe lors des cérémonies d'ouverture.
- Participer aux réunions des gestionnaires d'équipe lors des Championnats mondiaux.
- Effectuer le lien avec les autres équipes canadiennes ou internationales afin d'organiser des matchs de pratique.
- Coordonner les rencontres d'équipe, les rassemblements et les repas lorsque nécessaire.
- Vérifier la boîte de messages de l'équipe plusieurs fois par jour.
- Donner l'alignement des joueurs (10 joueurs, capitaine et vice-capitaine) pour chaque match.
- S'assurer que l'équipe est ponctuelle relativement aux déplacements vers la piscine, à la routine de réchauffement et à la routine de fin de match.
- Réaliser toute tâche demandée par l'entraîneur.
- Récupérer les vidéos/DVD des matchs.
- Coordonner les sessions de photos d'équipe.
- Effectuer le lien avec les autres équipes pour la planification de l'utilisation des équipements partagés si nécessaire.
- Coordonner l'acquisition et la distribution des billets pour le banquet et les événements sociaux.
- Effectuer la liaison avec les autres équipes pour l'organisation d'événements sociaux conjoints.

Après les Championnats mondiaux

- Coordonner la sélection des représentants de l'équipe pour les comités de la CUGA si nécessaire.
- Coordonner la révision des comptes de chaque personne et envoyer les résultats au trésorier de la CUGA.
- S'assurer que les entraîneurs, les joueurs et les gestionnaires reçoivent leur remboursement ou paient les sommes dues.
- Effectuer le suivi des autres tâches telles que la distribution des copies des vidéos des matchs à tous les membres de l'équipe.
- Demeurer en contact avec les joueurs par courriel ou par téléphone jusqu'à ce que toutes les tâches administratives aient été complétées.

ANNEXE D : QUALITÉS ET CRITÈRES SUGGÉRÉS POUR LES SÉLECTEURS ET LES ENTRAÎNEURS

Sélecteurs

- Posséder une expérience de niveau championnat mondial en hockey subaquatique.
- Offrir une représentation de différentes provinces.
 - o Chaque sélecteur devrait provenir d'une province différente.
 - o Si cela est impossible, ils doivent provenir de clubs différents.
 - o En dernier recours seulement, les sélecteurs pourront provenir du même club.
 - o Notez cependant que la répartition des sélecteurs ne devrait jamais être plus importante que la compétence.
- Si possible, les sélecteurs ne devraient pas faire partie des candidats pour l'équipe. Toutefois, la compétence d'un sélecteur est plus importante que le fait de s'essayer ou non pour l'équipe.
- Être disponible pour participer aux événements de sélection (cliniques et tournois).

Entraîneur

- Expérience de niveau championnat mondial en hockey subaquatique.
- Disponible pour participer aux cliniques obligatoires.
- Disponible pour participer aux tournois obligatoires.
- Disponible lors des Championnats mondiaux.
- Bonnes habiletés de leader.
- Fiable.
- Bonnes habiletés organisationnelles.
- Expérience précédente comme entraîneur (dans un club ou dans un autre sport).
- Attitude professionnelle dans les communications avec les athlètes, les organisateurs et les autres équipes.
- Respectueux dans ses rapports avec les athlètes.
- Juste et prévenant dans ses rapports avec les athlètes.

ANNEXE E : CRITÈRES SUGGÉRÉS POUR LA SÉLECTION D'UN ATHLÈTE POUR UNE ÉQUIPE NATIONALE

Le hockey subaquatique est un sport d'équipe. Il est difficile, au moment de la sélection, de se baser strictement sur la performance des athlètes. C'est pourquoi ce sport demande une part de jugement subjectif. Les critères de sélection énumérés ci-après constituent des suggestions pour le comité de sélection de l'équipe nationale dans le choix des athlètes qui composeront l'équipe nationale. Les sélecteurs et les entraîneurs détermineront les critères spécifiques pour leur équipe.

- Volet physique
 - Passes
 - Positionnement
 - Présence au fond
 - Solidité / robustesse
 - Jeu entre deux eaux et à la surface
 - Efficacité
 - Vitesse d'exécution du jeu
 - Créativité

- Aspect technique
 - Lancers (hauteur, distance, rapidité...)
 - Vitesse
 - Pivots
 - Maniement
 - Changements

- Forme physique
 - Endurance
 - Force
 - Capacité de maintenir sa position malgré l'opposition

- Volet psychologique
 - Esprit sportif
 - Contrôle de ses émotions et réaction sous pression
 - Concentration
 - Leadership / esprit d'équipe
 - Ponctualité
 - Influence positive sur l'équipe
 - Engagement et préparation

- Autres aspects
 - Futur du joueur avec l'équipe
 - Potentiel de développement du joueur
 - Expérience
 - Connaissance des règlements et des signaux de l'arbitre

ANNEXE F : MODÈLE DE RAPPORT POST-MONDIAUX POUR L'ENTRAÎNEUR

DATE : _____

NOM : _____

ÉQUIPE NATIONALE : _____

DATE DE LA SÉLECTION FINALE DE L'ÉQUIPE : _____

ÉVÉNEMENTS OBLIGATOIRES (Y COMPRIS LES CLINIQUES DE SÉLECTION, LES ENDROITS ET LES DATES) :

PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT :

CONCLUSIONS SUR L'EFFICACITÉ DE LA PRÉPARATION :

AUTRES COMMENTAIRES / SUGGESTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE UTILES AUX ÉQUIPES FUTURES :